

CAUSES CELEBRES
ET
INTERESSANTES,
AVEC
LES JUGEMENS

qui les ont décidées.

RECUEILLIES

Par M. *** Avocat au Parlement.

TOME XII.



A PARIS,

Chez THEODORE LEGRAS, grande
Salle du Palais, à l'É. couronnée.

M. DCCLIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

J'AI parlé dans mon Avertissement de toutes les Causes de ce Volume. J'ajouteraï qu'à l'égard de Dom Carlos qui fut jugé par les Inquisiteurs, quoiqu'aucun Historien n'ait dit qu'il fut interrogé, & qu'on ait fait entendre des Témoins, on doit supposer que ces formalités ont été remplies. L'Inquisition n'en connoît point d'autres que celles-la : c'est là où elle borne toute sa procédure. Je dirai encore que je n'ai donné Dom Carlos & le Czarewitz que pour délasser les gens du monde de la lecture des Causes précédentes.

Quant au Majorat de Rye, dont le nom d'abord pourroit les rebuter, j'ai crû que pour leur ôter toutes les épines qu'ils pourroient rencontrer, je de-



CAUSES

CELEBRES

ET

INTERESSANTES,

AVEC LES JUGEMENS

qui les ont décidées.



*La Marquise de Sassy accusée du
meurtre de son Mari, & d'une
supposition de part.*



Il y a plusieurs degrés d'abso-
lution des accusés. Les uns
trionphent pleinement, & ob-
tiennent des dépens, des dom-
mages & intérêts. Aux autres on n'ad-
juge que les dépens pour tous domma-
ges & intérêts : leur victoire n'est pas
complète. Il y en a enfin qui sont mis